



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 juin 2022 à 20 h

Étaient présents : Mesdames Jeanine CARPENTIER, Irène SERVIERES, Éliette BESSE, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marion PATIENT, Marie-Pierre PERRIER, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Michel ESCURE, Marceau BOURDARIAS, Denis LAJOINIE, José MOREIRA

Était absents excusés :

Monsieur Pierre CHASSAING
Monsieur patrice MARTINIE qui a donné procuration à monsieur Denis LAJOINIE

La séance est ouverte à 20 h

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal des séances du 21 mars 2022 et du 13 avril 2022,
3. Modification du tableau des emplois,
4. Création d'un emploi non permanent de conseiller numérique,
5. Achat d'un tracteur : Approbation du plan de financement,
6. Projet de vente au locataire d'un pavillon construit par la société « Polygone » sur un terrain appartenant à la commune,
7. Projet de vente d'une partie de parcelle communale (environ 50m²) au village de Poumeyrol,
8. Aliénation des terrains au lieudit « Moulin de Rabès » : Actualisation des parcelles,
9. Divers,
10. Questions diverses.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Éliette BESSE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 mars et du 13 avril 2022

Les comptes rendus du conseil municipal du 21 mars et du 13 avril 2022 sont **approuvés à l'unanimité.**

3 - Modification du tableau des emplois

Considérant que deux agents remplissent les conditions d'avancement de grade pour l'année 2022, le maire propose à l'assemblée :

la création de :

- **1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe** à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2022,
- **1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe** à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2022.

Vote : Pour : 13

4 - Création d'un emploi non permanent de conseiller numérique

Afin de proposer une aide aux démarches administratives et une initiation à l'informatique, l'État s'engage à financer le recrutement d'un conseiller numérique à hauteur de 50 000 euros pour 2 ans. La personne recrutée bénéficiera d'une formation obligatoire de 350 heures dispensée par la préfecture (ANCT).

Vote : Pour : 13

5 - Achat d'un tracteur : approbation du plan de financement

La commune a mandaté le concessionnaire JUILLARD CONDAT SAS pour rechercher un tracteur d'occasion, avec un financement adapté, afin de remplacer le tracteur communal, très vieux engendrant des coûts de maintenance élevé. Ce matériel est nécessaire à l'entretien de la voirie sur le territoire de la commune.

Le maire présente à l'assemblée la proposition de l'entreprise JUILLARD-CONDAT SAS, pour l'achat d'un tracteur agricole d'occasion d'un montant de 49 500 euros, financé pour partie par un emprunt d'une durée de 48 mois, aux conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 31 250 euros (capital), 666,87 euros (intérêts),
- Financement sur fonds propres de la commune : 18 250 euros,
- Taux client : 0,85 %,
- 1^{ère} échéance prévue au 15/06/2023 avec décalage de 12 mois.

Vote : pour : 13

6 - Projet de vente au locataire d'un pavillon construit par la société Polygone sur un terrain appartenant à la commune

Le maire fait part au conseil municipal de l'intention de la société « Polygone » de vendre, aux occupants actuels, Monsieur Éric LONGOUR et Madame Florence FERNANDEZ MBOTY, le pavillon situé sur la parcelle cadastrée section AV n° 503 (410 m²) au 6 Impasse du Puy Marut.

Le maire propose de vendre ce terrain au prix de 6 970 € soit 17 € le m² et de mettre fin à la convention État Bailleur n° 1759 du 21 mars 2010, pour le lot vendu, à la date effective de la vente du bien.

Vote : Pour : 12
Contre : 1

7 - Projet de vente d'une partie de parcelle communale au village de Poumeyrol

Le maire fait part à l'assemblée d'une demande de vente de 50 m² de la parcelle AY 275 située derrière l'école afin de créer un parking. Le demandeur prendrait à sa charge le terrassement, les frais de géomètre, de notaire et la reconstruction du mur de soutènement en pierre.

Après en avoir délibéré, les élus proposent à l'unanimité, de vendre cette parcelle au prix de 17 euros le m².

8 -Aliénation des terrains au lieu dit « Moulin de Rabès » : Actualisation des parcelles

En 2014 a eu lieu une enquête publique pour déplacer le chemin au Moulin de Rabès. L'avis du conseil municipal est requis pour finaliser l'acte de vente et terminer la procédure de déplacement du chemin.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9 - Divers

Transformation d'un local communal en boulangerie : demande de subvention d'État auprès de Tulle Agglo (DSIL CRTE)

Le maire rappelle à l'assemblée le projet de transformation d'un local communal (ancien bureau de poste) en boulangerie avec point de convivialité, pour lequel la maîtrise d'œuvre a été confiée à la société CGP AMOA-MOE.

Le montant de la dépense est estimé à 119 000,00 euros hors taxes et serait financé pour partie grâce à des fonds inscrits au budget primitif 2022.

Montant de la subvention : 119 000,00 € x 20 % = 23 800,00 €

Le maire précise que dans le cadre du contrat de contractualisation 2021/2023, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 25 %. La subvention est plafonnée à 15 000,00 € H.T. par tranche.

Il est également précisé que l'opération pourrait faire l'objet de l'attribution d'une subvention par la Région Nouvelle Aquitaine.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Subvention DSIL CRTE par Tulle Agglo :	23 800,00 €
Subvention conseil départemental :	
- 1 ^{ère} tranche en 2021 :	6 250,00 €
- 2 ^{ème} tranche en 2022 :	15 000,00 €
Subvention Région Nouvelle-Aquitaine :	27 900,00 €
Financement sur fonds propres de la commune :	69 850,00 €

Total de la dépense T.T.C.	142 800,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord sur le plan de financement,
- donne délégation au maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

Assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) du loyer du local aménagé en boulangerie situé 12 Grand'Rue

Les dépenses concernées par les travaux de la future boulangerie ne sont pas éligibles au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

La location de ce local fera l'objet d'un bail commercial.

Le Code Général des Impôts dispose que les locations de locaux professionnels aménagés (munis de mobilier, du matériel ou des installations nécessaires à l'exercice de l'activité) sont soumises à la TVA sur le prix de la location, au taux normal.

Il résulte de cette disposition que le produit de la location du local aménagé situé 12 Grand'Rue est de droit assujéti à la TVA que devra reverser la collectivité.

En contrepartie, l'assujettissement à la TVA pour ce local permettra à la collectivité de récupérer la TVA sur les factures d'achats (travaux et autres) attachées à ce local.

Cet assujettissement devra faire l'objet d'une demande expresse auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

C'est pourquoi, le maire propose au conseil municipal de créer un service assujéti à la TVA pour le local destiné à l'activité de boulangerie avec point de convivialité, à partir du 1^{er} juillet 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **décide** de créer, à partir du 1^{er} juillet 2022, un service assujéti à la TVA pour le local professionnel aménagé situé 12 Grand'Rue donné à bail commercial,
- **autorise** le maire à solliciter l'assujettissement à la TVA pour ce local et à signer tout document afférent à cette demande.

École

Une nouvelle directrice est nommée : Madame BÉRICAL en remplacement de Madame PIRON.

Monsieur BANSART est nommé dans un autre établissement.

L'effectif projeté est de 72 élèves pour la rentrée 2022/2023.

Travaux

- Église : La 1^{ère} partie (ardoises) est en cours. La 2^{ème} partie (lauzes) débutera en septembre.
- École : Les travaux d'isolation de la partie garderie et dortoir s'effectueront le 8 juillet.
- Boulangerie : les travaux doivent débuter en septembre.
- Routes : le département va entretenir la côte de COUDERQUET. Elle sera rénovée après la course de POUMEYROL.

La séance est levée à 22 h 07.

Le maire,



Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

Éliette BESSE